

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 Avril 2024 à 19h00

### Nombre membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

**Présents :** Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Valérie DROUVIN, René BAYLE, Nathalie DECTOT, David GRAND, Mickaël GRAS, Régis LACROIX, Guillaume CROIZAT, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Benjamin CHABERT,

**Absents :** Vincent CAILLAT

**Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire**

**Secrétaire de séance : Régis LACROIX**

### Approbation du précédent procès-verbal

#### 1. Décision du Conseil Municipal pour la suppression ou le maintien d'un poste d'adjoint au Maire et délibération(s) qui en découle(nt)

M. Le Maire lit le courrier reçu de la Préfecture en date du 26 Mars 2024 concernant la demande de démission de M. Christian ALBERTIN en date du 11 Mars 2024. Le Conseil Municipal doit décider de supprimer ou de maintenir le poste d'adjoint devenu vacant. Si est retenu le maintien du poste, il convient d'élire un nouvel adjoint et de déterminer son rang. Un poste de conseiller restera alors vacant.

Un conseiller municipal demande si Le Maire et les Adjointes n'auront pas une charge de travail trop importante à seulement 3. Le Maire a réduit son temps de travail personnel, le 3<sup>ème</sup> adjoint investit plus de temps aux tâches communales. Une conseillère s'inquiète de notre représentativité aux réunions de la SMVIC. Le Maire indique qu'il assure la quasi-totalité des réunions de la SMVIC pour la représentativité de notre commune.

Une conseillère fait remarquer que cela pourrait permettre à un conseiller de pouvoir s'investir plus et mieux découvrir ce poste avant les prochaines élections.

L'Adjointe pense qu'il est possible d'assurer l'essentiel des missions à trois, mais qu'un nouvel adjoint pourrait aussi être force vive de propositions. Et cela pourrait effectivement permettre de préparer le prochain mandat.

Nous avons un Conseil Municipal sans opposition qui permet de gérer la commune de façon sereine.

M. Le Maire décide de faire voter le Conseil Municipal à bulletin secret pour ou contre le maintien du poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Le vote fait apparaître :

- 4 Blanc
- 7 Non
- 2 Oui

Le Conseil Municipal délibère donc CONTRE le maintien d'un poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2. Divers

- Commission urbanisme lundi 8 Avril 2024 à 19h00
- Le Maire informe l'assemblée qu'il est tenu de nommer une Secrétaire Général de Mairie, conformément à la loi de revalorisation du métier de Secrétaire de Mairie. Elodie BONHOURS est donc nommée Secrétaire Générale de Mairie par arrêté du Maire.
- Nous avons reçu 3 devis pour la pose de film anti-chaleur sur les vitres de la cantine
- Nous allons faire des demandes de devis pour la pose de rideaux occultants, anti-chaleur et anti-feu dans la salle de sieste

Séance levée à 20h00

**M. Didier CORVEY-BIRON,**  
**Maire et Président de Séance**



**Régis LACROIX,**  
**Conseiller et Secrétaire de séance**

